

En cas de besoin, veuillez remplir et remettre cette fiche au bureau du SEA !

Annexe 3 : Autorisation parentale pour tierces personnes (autres que les tuteurs légaux)

Si vous souhaitez autoriser une troisième personne (grands-parents, frères et sœurs, voisins...) à venir récupérer votre enfant au SEA, il faudra :

- avoir soumis la présente fiche « *Autorisation parentale pour tierces personnes* »
- nous informer à l'avance

Veuillez noter que dans aucun cas nous ne laissons partir votre enfant avec une personne autre que les tuteurs légaux si nous ne disposons pas d'une autorisation parentale pour tierces personnes!

→ Pour s'identifier, il est impératif que les personnes tierces aient une pièce d'identité sur elles!

Je soussigné(e) _____,

(Nom et prénom de la mère, du père ou du tuteur légal)

Nom & prénom de l'enfant

déclare les personnes suivantes aptes à venir chercher mon enfant au SEA et les y autorise.

Nom & prénom	Téléphone	Relation avec l'enfant (Grands-parents ; frères..)
1.		
2.		
3.		
4.		

Date et signature : _____